



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 2 décembre 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière
Siège #2 - René Caron
Siège #3 - Louis Potvin
Siège #4 - Amélie Guay
Siège #5 - Patrick Soumis
Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de 16 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2025-12-409

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Approbation - Séance ordinaire du 11 novembre 2025**
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour**
 - 5.2 - Dépôt de la liste des donateurs DGE-1038 des candidats**
 - 5.3 - Remplacement des cellulaires des 2 inspecteurs**
 - 5.4 - Nomination du comité de suivi de MADA 2024-2029**
 - 5.5 - Offre de services - Audit en comptabilité**
 - 5.6 - Offre de services - Audit TECQ 2019 et RECYC QUEBEC 2024**
- 6 - GESTION FINANCIÈRE**
 - 6.1 - Revenus - Novembre 2025**
 - 6.2 - Approbation des dépenses - Novembre 2025**
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 - Quote-part de la Sûreté du Québec**
- 8 - TRANSPORT**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 8.1 - Suivi des travaux au pont - Petite Rivière du Chêne
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts
 - 9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville
 - 9.3 - Demandes de branchement d'aqueduc et d'égouts - Nouveau développement
 - 9.4 - Entente intermunicipale d'aqueduc avec Parisville - Achat de Compteurs d'eau
 - 9.5 - Modification de l'entente intermunicipale et Demande de branchement
 - 9.6 - Quote-part de la gestion du cours d'eau (Waban-Aki)
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en novembre 2025
 - 10.2 - Comité Consultatif d'Urbanisme
 - 10.2.1 - 501 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire
 - 10.2.2 - 1820 route Marie-Victorin - Pavillon
 - 10.2.3 - 189 18e Avenue - bâtiment principal
 - 10.2.4 - 191 18e Avenue - bâtiment accessoire
 - 10.2.5 - 3 Côte du Quai - Réfection des fondations
 - 10.2.6 - 175 14e Avenue
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption du règlement # 217-2025 décrétant une dépense de 93 476,00\$ et un emprunt de 93 476,00\$ pour le versement d'une quote-part à la Municipalité de Parisville dans le projet du réseau d'aqueduc.
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Bibliothèque
 - 12.1.1 - Souper Noël - Bibliothèque
 - 12.1.2 - Offre de services - Imprimante
 - 12.2 - Suivi des travaux au chalet des sports
 - 12.3 - Lampadaire - Solaire - Piste à rouleaux
 - 12.4 - Suivi avec la Fabrique/ Vice-Salle multifonctionnelle et Clôture des cimetières
- 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)
- 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2025-12-410

3.1 - Approbation - Séance ordinaire du 11 novembre 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 2 décembre 2025 et répond aux questions des membres du conseil.

- Date de formation DEA : 15 janvier 2026 à 18h 30 (durée 2h max) à la salle multifonctionnelle
- Lettre de Félicitations aux élus par l'UPA

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Embauche technicienne en communication
- Budget et Quote-Part 2026

2025-12-411

5.2 - Dépôt de la liste des donateurs DGE-1038 des candidats

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter et de prendre note du dépôt de la liste des donateurs DGE-1038 de tous les candidats aux élections du 2 novembre 2025 :

- M. Christian Baril
- Mme Valérie Giguière
- M. René Caron
- M. Louis Potvin
- Mme Amélie Guay
- M. Patrick Soumis
- Mme Annie Demers
- M. Quentin Kelhetter

2025-12-412

5.3 - Remplacement des cellulaires des 2 inspecteurs

Considérant que les cellulaires de nos inspecteurs en travaux publics sont désuets ;

Considérant qu'ils sont admissibles à un sur classement d'appareil ;

Considérant l'offre de services de la firme Solutia Telecom :

Cellulaire	Prix
Samsung Galaxy S25 128 Go	519,96 \$/2 cell
Samsung Galaxy S25 Ultra 256 G0	2 041,66 \$/2 cell

*plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter l'offre de services de la firme Solutia Telecom pour les 2 cellulaires Galaxy S25 (128 GO) au montant de 519,96 \$, plus les taxes applicables

2025-12-413 5.4 - Nomination du comité de suivi de MADA 2024-2029

Considérant la résolution # 2025-10-335 ;

Considérant la politique MADA 2024-2029 adoptée par la municipalité ;

Considérant que la nomination d'un comité de suivi de cette politique est requise ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De nommer les personnes suivantes au comité de suivi MADA 2024-2029 :

- Mme Guylaine Côté
- Mme Suzel Hébert
- Mme Lorraine Séguin
- M. René Caron

2025-12-414 5.5 - Offre de services - Audit en comptabilité

Considérant l'offre de services reçue par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc. pour les travaux de vérification comptable pour l'année 2025 :

Description	2025
1. Audit des livres comptables, préparation du rapport financier et des déclarations fiscales	14 800 \$
2. Présentation des états financiers au conseil municipal	650 \$
3. Préparation de l'entente intermunicipale de l'assainissement des eaux usées	1 775 \$
4. Audit de la reddition de compte du Régime de compensation de la collecte sélective	

*Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services énumérés ci-dessus à la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc. pour réaliser les travaux de vérification comptable pour l'année 2025 au montant de 17 225 \$, plus les taxes applicables.

2025-12-415 5.6 - Offre de services - Audit TECQ 2019 et RECYC QUEBEC 2024

Considérant le TECQ 2019-2024 accordée par le MAMH ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant le programme de compensation Recyc-Québec pour l'année 2024 ;

Considérant l'offre de services reçue de la firme « Groupe RDL Thetford / Plessis Inc. » pour la reddition de compte finale de la TECQ 2019-2024 et de Recyc-Québec 2024 :

- Audit TECQ 2019 : 2 500 \$ plus les taxes applicables
- Audit Recyc - Québec 2024 : 775 \$ plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme « Groupe RDL Thetford/Plessis Inc. » au montant de 3 275\$, plus les taxes applicables pour la reddition de compte finale de la TECQ 2019-2024 et de Recyc-Québec 2024.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - Novembre 2025

Le montant total des revenus facturés du mois précédent est de 5 632,62 \$.

Le montant total des revenus encaissés en date du 30 novembre 2025 est de 46 055,09 \$.

2025-12-416 6.2 - Approbation des dépenses - Novembre 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	26 871,71 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	191 353,38 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	100 101, 59 \$
Total des dépenses :	<u>318 326.68 \$</u>

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-12-417 7.1 - Quote-part de la Sûreté du Québec

Considérant que la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec, pour les services policiers 2026 ;

Considérant que cet avis couvre la période de facturation allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

Considérant que le calcul détaillé de cet avis prévoit une facture brute totale de 104 605 \$;

Considérant que la Sûreté du Québec indique que la facture officielle pour paiement sera transmise en mars 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'adopter les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec 2026 au montant total de 104 605 \$;

D'autoriser le paiement de la somme finale, comme indiqué sur la facture officielle de la Sûreté du Québec.

8 - TRANSPORT

8.1 - Suivi des travaux au pont - Petite Rivière du Chêne

- Présentation en février 2024 :

- Détour de 18 km : 132/226/265/ route Saint-Onge
- Résolution # 2024-02-46
- Échéanciers : PC 2 depuis 2024 /Début Travaux : 2029 environ
- Durée des travaux : 50 semaines

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de novembre 2025 est de 371 m³ (81 613 gallons impériaux).

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

La consommation mensuelle du réseau d'aqueduc desservi par Parisville est :

Mois	M ³	Gallons impériaux	Mois	M ³	Gallons impériaux
Janvier	118.50	25 956.37	Juillet	152.67	33 435.32
Février	100.06	21 996.92	Août	250.54	54 992.31
Mars	123.24	27 056.22	Septembre	191.58	42 014.13
Avril	122.59	26 836.25	Octobre	177.19	38 934.56
Mai	129.14	28 376.03	Novembre	117.59	25 736.40
Juin	145.58	31 895.54	Décembre		

2025-12-418

9.3 - Demandes de branchement d'aqueduc et d'égouts - Nouveau développement

Considérant les demandes de branchement d'aqueduc et d'égouts au nouveau développement à la 16e Avenue et à la 18e Avenue aux lots suivants:

- 6 084 603
- 6 084 604
- 6 084 605
- 6 084 607
- 6 084 608
- 6 084 609
- 6 084 610
- 6 084 611
- 6 084 612
- 6 084 613
- 6 084 614
- 6 084 615



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la réalisation d'un nouveau branchement au réseau d'aqueduc nécessite l'approbation du Conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les demandes de branchement d'aqueduc aux lots cités ci-dessus ;

Tous les frais relatifs à ces travaux sont aux frais des propriétaires.

2025-12-419 9.4 - Entente intermunicipale d'aqueduc avec Parisville - Achat de Compteurs d'eau

Considérant l'entente intermunicipale d'aqueduc avec la municipalité de Parisville ;

Considérant que l'installation des compteurs dans chaque immeuble desservi par Parisville est obligatoire dans le cadre de cette entente ;

Considérant la grandeur de la ferme Imaro et leur besoin en 2 compteurs d'eau spéciaux ;

Considérant l'offre de services de la firme Les Compteurs Lecompte :

- Compteur d'eau 1" 447,67 \$/chaque plus les taxes applicables ;
- Antenne cellulaire, 224,75 \$/chaque plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Les Compteurs Lecompte au montant total de :

- 895,34 \$ pour les 2 compteurs
- 449,50 \$ pour les 2 antennes cellulaires

*plus les taxes applicables.

De demander le remboursement de ces dépenses au propriétaire de la ferme Imaro.

9.5 - Modification de l'entente intermunicipale et Demande de branchement

Suivi de la rencontre avec la municipalité de Parisville et le MAMH qui a eu lieu le 1 décembre à Parisville :

- # 4.1 Capacité maximale
 1. 743 m3/jour 86,79 % VS 89,39 %
 2. 113 m3/jour 13,20 % VS 10,61 %
- Validation de ces chiffres à faire avec la firme Arrakis par les 2 DG
- Demande de certificat d'autorisation du MELCC si nécessaire
- # 5.2.1 Tarif /m3 : 1.43 \$/m3
- Branchement de la ferme Imaro

2025-12-420 9.6 - Quote-part de la gestion du cours d'eau (Waban-Aki)

Considérant que la gestion des cours d'eau est une compétence de la MRC Bécancour ;

Considérant que la MRC a mandaté l'équipe du Grand conseil de la Nation



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Waban-Aki pour la partie ingénierie et le travail de terrain ;

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique ;

Considérant que la MRC nous facture une quote-part de 7 568,54 \$ pour ce service, laquelle est conforme à l'entente de répartition des coûts entre les municipalités membres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le paiement de la quote-part de 7 568,54 \$ à la MRC pour les travaux de gestion des cours d'eau réalisés sur son territoire, conformément aux dispositions de la Loi sur les compétences municipales et aux ententes intermunicipales en vigueur.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en novembre 2025

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de novembre 2025 indique que 4 permis ont été délivrés pour un montant de 38 100 \$.

10.2 - Comité Consultatif d'Urbanisme

10.2.1 - 501 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

Dossier non conforme et incomplet.

Le citoyen devra fournir tous les documents requis pour la demande de permis à la MRC de Bécancour.

2025-12-421

10.2.2 - 1820 route Marie-Victorin - Pavillon

Considérant que le comité a pris connaissance de la demande de permis déposer le 1^{er} octobre 2025 qui vise la construction d'un pavillon d'une dimension de 8,95m x 24,4m en plus d'une dalle;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone REC-01 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal # 188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant que le comité a pris connaissance des précisions relatives à l'implantation du pavillon projeté, avec plan et esquisses, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage # 96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du CCU ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2025-12-422 10.2.3 - 189 18e Avenue - bâtiment principal

Considérant que le comité a pris connaissance de la demande de permis déposée le 17 septembre 2025 et qui vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'une dimension totale de 11,28m 10,44m ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant que le comité a pris connaissance des précisions relatives à l'implantation de la résidence projetée, esquisse, ainsi que des photos du milieu bâti environnant, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage # 96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du CCU ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2025-12-423 10.2.4 - 191 18e Avenue - bâtiment accessoire

Considérant que le comité a pris connaissance de la demande de permis déposée le 2 novembre 2025 et qui vise la construction d'un garage détaché d'une dimension de 4,57m x 7,62m ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant que le comité a pris connaissance des documents et précisions relatives à l'implantation du garage projeté, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du CCU;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2025-12-424 10.2.5 - 3 Côte du Quai - Réfection des fondations

Considérant que le bâtiment principal visé par la présente demande est situé dans la zone M-07 ;

Considérant que le règlement municipal #169-2021 exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain (ZEGT) est entré en vigueur le 15 juillet 2021 ;

Considérant que l'expertise géotechnique datée du 27 octobre 2025, dossier #N/Ref : 5270-73-01 visant le lot #6 084 018 du cadastre du Québec, propriété de M. Raphaël Doyon, a fait l'objet d'une recommandation favorable pour réaliser des travaux de réfection des fondations du bâtiment principal ;

Considérant que le comité a pris connaissance des conclusions favorables de l'étude, aux conditions, critères et normes y étant décrits ;

Considérant que les autres éléments sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant que le comité souligne que le propriétaire demeure responsable d'effectuer les vérifications requises additionnelles relativement aux autres normes pouvant s'appliquer, ainsi que de se conformer aux conditions énoncées à ladite expertise géotechnique ;

Considérant l'avis favorable du CCU;

Considérant que la présente recommandation favorable est néanmoins conditionnelle à ce que la réfection des fondations existantes soit uniquement réalisée en contrebas des murs de la résidence, sans excéder la superficie correspondant à la projection verticale au sol des murs extérieurs du bâtiment principal ;

Considérant qu'à défaut de respecter les conditions précédemment énumérées, le projet sera réputé constituer un agrandissement du bâtiment et qu'à ce titre, une nouvelle demande devra être déposée, accompagnée d'un relevé d'arpentage, et ce, conformément aux exigences de l'article #342 du règlement de zonage #96-2012 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De recevoir la présente expertise géotechnique ;

D'émettre le permis en respect des conditions énumérées ci-dessus, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

10.2.6 - 175 14e Avenue

Le Conseil a pris connaissance du suivi fait par la MRC

11 - LÉGISLATION

2025-12-425 11.1 - Adoption du règlement # 217-2025 décrétant une dépense de 93 476,00\$ et un emprunt de 93 476,00\$ pour le versement d'une quote-



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

part à la Municipalité de Parisville dans le projet du réseau d'aqueduc.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 11 novembre 2025 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 11 novembre 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 217-2025 décrétant une dépense de 93 476,00\$ et un emprunt de 93 476,00\$ pour le versement d'une quote-part à la Municipalité de Parisville dans le projet du réseau d'aqueduc soit adopté ;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Bibliothèque

2025-12-426

12.1.1 - Souper Noël - Bibliothèque

Considérant la demande de la coordinatrice de la Bibliothèque municipale pour le repas annuel des bénévoles ;

Considérant que la municipalité veut remercier les bénévoles de la bibliothèque en reconnaissance de leur implication afin d'assurer leur présence durant les heures d'ouverture et l'organisation d'activités tout au long de l'année ;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité autorise un montant approximatif de 500 \$ pour les dépenses reliées à un souper de Noël 2025 des bénévoles de la bibliothèque.

2025-12-427

12.1.2 - Offre de services - Imprimante

Considérant que l'imprimante de la bibliothèque est brisée et ne pouvant être réparée;

Considérant les 2 soumissions relatives à l'achat d'une nouvelle imprimante pour la bibliothèque :

Compagnie	Prix	Marque
Infoteck	274,95 \$	CANON IMAGECLASS MF273DW MFP
Walmart	285,49 \$	CANON IMAGECLASS MF273DW MFP

*Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'achat de l'imprimante de la bibliothèque de la firme « Infoteck » pour un montant de 274,95 \$ plus les taxes applicables.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

12.2 - Suivi des travaux au chalet des sports

Le conseil a pris connaissance du suivi des travaux au chalet des sports.

12.3 - Lampadaire - Solaire - Piste à rouleaux

Point reporter à une séance ultérieure.

2025-12-428

12.4 - Suivi avec la Fabrique/ Vice-Salle multifonctionnelle et Clôture des cimetières

Considérant que la Municipalité a transmis à la Fabrique Saint-Laurent-Rivière-du-Chêne un total de trois (3) résolutions concernant :

- Demande de rénovation de la clôture du cimetière ;
- Lettre d'information travaux de réfection ;
- Lettre de vices cachés de l'ancienne Église et réparation de la clôture du cimetière.

Considérant qu'une première lettre d'avocat a été transmise à la Fabrique Saint-Laurent-Rivière-du-Chêne ;

Considérant que malgré ces communications, la Municipalité n'a reçu aucune réponse officielle de la part de la Fabrique Saint-Laurent-Rivière-du-Chêne à ce jour;

Considérant l'absence de collaboration et la nécessité de faire avancer le dossier dans l'intérêt des citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité prenne acte de l'absence de réponse de la Fabrique Saint-Laurent-Rivière-du-Chêne suite aux démarches entreprises;

D'autoriser la directrice générale à mandater les avocats à :

- Préparer et transmettre une nouvelle lettre d'avocat à la Fabrique Saint-Laurent-Rivière-du-Chêne ;
- Mettre le Diocèse en copie conforme afin de les informer de la situation.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

- Compteur d'eau au rang Saint-Charles
- Signe religieux lampe
- Emplacement de l'œuvre d'art/Nom de l'artiste
- Surutilisation de la route à la Laine et la route Courteau
- Travaux au Pont Ruisseau Charland
- Règlement d'emprunt # 217-2025
- Installation des compteurs et des anti-refoulements au rang Saint-Charles
- Rencontre avec Parisville / rang Saint-Joseph
- Gestion de la cour d'eau
- Visite de la salle des loisirs
- Démission du comité MADA
- Marché de Noël et Félicitations à l'équipe municipale



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Fuite d'eau au rang Saint-Charles/Protocole

2025-12-429

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 20h57

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire